MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

DECISION INTERMINISTERIELLE

N° 051 /MEPSTA/ MESR /META

portant réaménagement des dates des examens de l'année scolaire 2020 – 2021

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ET LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

- Vu la constitution de 1992 ;
- Vu l'ordonnance n° 16 du 06 mai 1975 portant réforme de l'Enseignement au Togo ;
- Vu le décret n°67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnels ;
- Vu le décret n° 2000-007/PR /METFP du 20 mars 2000 modifiant et complétant le décret n°94-063/PR du 21 septembre 1994 portant réorganisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2001-013/PR du 21 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
- Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2020-080/PR du 1er octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
- Sur proposition du Directeur des Examens, Concours et Certifications (Enseignement Général), du Directeur des Examens, Concours et Certifications (Enseignement Technique), du Directeur de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur et du Directeur de l'Office du Baccalauréat ;

DECIDENT :

Article 1er : Les examens de l'année scolaire 2020 – 2021 auront lieu aux dates suivantes :

TYPES D'EXAMEN	DATE DE L'ECRIT	DATE DE LA CORRECTION	DATE DE L'ORAL DE CONTROLE	OBS.
CAP	Du 1er au 12 juin 2021	Immédiate		
CEPD	Du 15 au 17 juin 2021	A partir du 21 juin 2021		
BAC I PRATIQUE	Du 15 au 26 juin 2021	Immédiate		
BAC I ECRIT	Du 28 juin au 03 juillet 2021	A partir du 05 juillet 2021	Après la proclamation des résultats de l'écrit	
	REMPLACEMENT Du 24 au 27 août 2021	Immédiate		
BEPC	Du 12 au 16 juillet 2021	A partir du 19 juillet 2021		
	REMPLACEMENT Du 24 au 27 août 2021	Immédiate		
BAC II PRATIQUE	Du 05 au 16 juillet 2021	Immédiate		
BAC II ECRIT	Du 19 au 24 juillet 2021	A partir du 26 juillet 2021	Après la proclamation des résultats de l'écrit	
BAC II REMPLACEMENT	Du 24 au 27 août 2021	Immédiate		

BTS ORAL ET PRATIQUE	Du 05 au 16 juillet 2021	Immédiate		
BTS ECRIT	Du 27 au 31 juillet 2021	A partir du 02 août 2021		
BT	Du 03 au 21 août 2021	Immédiate		
DTSA	Du 30 août au 04 septembre 2021	Immédiate		

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le 11 MAI 2021

Le Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIGNE

Prof. Majesté N. Ihou WATEBA

Le Ministre Délégué chargé de l'Enseignement Technique et de l'Artisanat

SIGNE

Kokou Eké HODIN

AMPLIATIONS

PR/CR	1	SG/META	1	IREJ	6
PM/CR	1	DRH/MEPSTA	1	IGE	1
AN/CR	1	DAF/MEPSTA	1	DEPP	2
OB/MESR	1	DGIPE	1	DESG	2
OBTS/META	1	DGFP	1	Dt°EnsCath	1
DExCC/MEPSTA	1	Dt° Finances	1	Dt°EnsProt	1
DECC/META	1	CF	1	Plan Togo	1
DPAC/MCTL	1	Trésor	1	FASPAREL	1
DEPS/MCCSFC	1	AMB GHANA	1	UFEPLAT	1
CAB/MEPSTA	1	DRE	6	UNAPEEP	1
CAB/META	1	IEPP	47	MCCSFC	1
SG/MEPSTA	1	IESG	12	JORT	1

Pour ampliation
La Secrétaire Générale du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
LE CABINET
Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat

Tawuim TITORA